

# La CPAM des Flandres vous informe

## Une adresse postale unique : plus pratique, plus rapide !

Rendez-vous sur  
 **ameli.fr**  
L'ASSURANCE MALADIE EN LIGNE

Pour permettre un acheminement plus rapide de vos dossiers et une sécurisation renforcée des échanges, votre CPAM des Flandres met en place une nouvelle organisation de traitement unique et centralisé de tous vos courriers au niveau de son siège, à Dunkerque.

Quel que soit votre lieu de résidence, vos feuilles de soins, avis d'arrêt de travail, ordonnances, et plus généralement tous vos documents papiers (ceux destinés au service médical et au service social aussi), doivent être envoyés à l'adresse suivante :

**CPAM des Flandres**  
**2, rue de la Batellerie**  
**CS 94523**  
**59386 Dunkerque Cedex 1**

### Attention :

Pour une prise en charge facilitée, pensez à :

- Indiquer votre numéro de Sécurité Sociale sur tous vos documents ;
- Joindre les justificatifs exigés ;
- Mentionner les noms, prénom, ainsi que la date de naissance du bénéficiaire des soins.

### Important :

Pensez à toujours avoir votre carte Vitale sur vous et à la présenter systématiquement aux Professionnels de Santé que vous consultez afin de produire des documents en ligne plutôt que sur papier.

### Pensez-y :

Simplifiez-vous la vie et adoptez le réflexe ameli. Grâce aux services en ligne de votre compte personnel, plus besoin d'adresser de papiers à votre caisse.

Pour ouvrir votre compte, rendez-vous sur [ameli.fr](http://ameli.fr)